

Annexe VI : Cadre de S&E et évaluation de l'impact

Introduction

1. Au cours des dernières années et surtout depuis la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide, les partenaires au développement ont beaucoup mis l'accent sur la nécessité d'améliorer la performance des programmes d'aide définis en termes de résultats de développement. En effet, on peut citer comme impact l'un des cinq critères du CAD en matière d'évaluation de l'aide au développement.

2. Conformément à cette orientation, les termes de référence de l'évaluation de FTI stipulent *“qu'une conception globale du suivi et évaluation de FTI, y compris une évaluation d'impact et les données pertinentes de base devraient constituer l'un des résultats de cette évaluation”* [TOR ¶13]. Ceci étant essentiellement une évaluation formative, on ne s'attendait pas à ce qu'elle évalue pleinement l'impact ; elle devrait plutôt *“aider à définir les futurs efforts de suivi et évaluation”* [¶15] et *“permettre ensuite d'évaluer l'impact de FTI”* [¶17].

3. Ceci est également conforme au livre de base du PPMR (GIE 2007) qui inclut dans ses normes de qualité pour les évaluations de programmes mondiaux un examen et une critique du cadre de suivi et évaluation existant.

4. La question de l'évaluation d'impact a été abordée sous les aspects ci-après :

- L'équipe d'évaluation a développé son propre cadre d'évaluation (Cambridge Education, Mokoro & OPM 2009), une méthodologie détaillée remise au partenariat de FTI en janvier 2009. Le document cadre d'évaluation a élaboré une théorie de programme pour chaque but en raison de l'absence d'un document officiel de FTI.
- Les défis auxquels FTI fait face en matière de S&E ont été abordés (Section 3F et Annexe F du Rapport de synthèse) surtout par rapport aux pratiques de S&E qu'observe le partenariat de FTI pour la gestion.
- Une étude a été commandée au 3ie (White 2009) dans le cadre de cette évaluation et s'est achevée en mars 2009 en vue d'aborder les questions de méthodologie et les possibilités d'une évaluation finale d'impact de l'initiative IFT.

5. Le présent Annexe est conforme aux parties pertinentes des termes de référence sur le S&E et l'évaluation d'impact. La Section B discute de la question générale d'un cadre de suivi et évaluation de FTI et propose un cadre de discussion. La Section C donne un aperçu des questions liées à l'évaluation d'impact. La Section D présente les options disponibles. Enfin, la Section E sert de conclusion.

A. Développement d'un cadre de S&E de FTI

6. Cette section aborde les deux questions ci-après :

- Elle souligne l'importance d'un cadre de S&E et décrit les implications que son absence a eu pour le partenariat de FTI.
- Elle présente les grandes lignes d'une structure potentielle de ce cadre qui devrait servir de base de discussion entre les partenaires.

Existence d'un cadre de S&E de FTI

7. Cette évaluation a été commandée pour répondre, entre autres questions, à celle de savoir si l'initiative de FTI avait "un cadre adéquat de suivi et évaluation" qui ait pu "générer des contributions régulières et utiles à la prise de décision" [HLQ 3h].

8. En effet, d'après le livre de base du PPMR (GIE 2007 ¶2.6) :

L'une des principales conditions favorables à une bonne évaluation est la mise en place dès le début, d'un cadre de S&E. Aussitôt après son lancement, chaque PPMR devrait mettre en place un cadre de S&E, au moins au niveau du programme et qui devrait comprendre:

- (a) des objectifs et des stratégies clairs et cohérents ;
- (b) une chaîne de résultats escomptés ;
- (c) des indicateurs mesurables qui satisfassent les besoins de suivi et de rapport de les organes de direction et de gestion ; et
- (d) des processus systématiques et réguliers de collecte et de gestion des données, y compris les données de base.

9. Bien qu'il existe certains de ces éléments, d'autres, encore plus importants manquaient de sorte qu'on pouvait affirmer que FTI ne disposait pas de cadre de S&E. Passons en revue chacun des points ci-dessus:

- Les *objectifs* ont été spécifiés dans le cadre de FTI de l'année 2004 (IIFT 2004) comme des buts de grande importance étayés par des *principes*. Toutefois, les stratégies à suivre en vue d'attendre chacun de ces buts n'ont souvent pas été claires. Dans le cas par exemple du manque de données, au niveau mondial, FTI devrait s'associer "avec l'UNESCO pour soutenir le développement continu d'indicateurs appropriés de suivi" conformément au cadre de FTI. Toutefois, rien ne semble indiquer la façon dont cette modeste activité conduirait à l'atteinte des résultats spécifiés dans le cadre de FTI tels que "le suivi transparent annuel des objectifs du cadre indicatif". Au niveau national, aucune activité spécifique à FTI n'a été proposée dans le cadre de FTI. Dans bien des cas, on s'attendait que FTI encourage les partenaires à s'engager dans certaines activités (exemple : d'après le cadre de FTI, FTI "encourage le libre échange d'informations sur les politiques et pratiques des pays participants tout comme des donateurs"). Lorsque les activités nécessaires sont imprécises et laissées à la discrétion des partenaires, ceux-ci ne sauraient être tenus pour responsables si elles ne sont pas mises en œuvre.
- FTI n'a pas eu une théorie de *chaîne de résultats* pleinement conçue et convenue qui lie les contributions et activités disponibles aux rendements et résultats souhaitables pour guider le S&E de la performance. Par contre, les évaluations des importants partenariats se sont basées sur les analyses des mécanismes d'influence. Par exemple :
 - Stern et al 2008 ont cherché à savoir si les hypothèses liant la mise en œuvre de la Déclaration de Paris à des rendements, résultats et impacts donnés étaient plausibles. S'inspirant d'une théorie générale et des situations spécifiques à un contexte, plusieurs propositions ont été faites comme lignes indicatives d'enquête pour la phase suivante de l'évaluation.
 - Bennett et Fairbank 2003, ont présenté un cadre conceptuel qui a identifié la façon dont le Fonds mondial de lutte contre le SIDA, la Tuberculose et le Paludisme (FMLSTP) affecte les systèmes et résultats de santé en vue d'offrir une base à son S&E.

- Pour FTI, il n'y a pas eu d'indicateurs de réussite ou tout au moins d'indicateurs pouvant être vraisemblablement liés au rôle du partenariat de FTI. La spécification d'indicateurs de résultats de niveau supérieur, tels que les indicateurs du cadre indicatif ne sauraient constituer un substitut puisque FTI ne représente qu'une partie des efforts d'ensemble en faveur de l'EPPT et il serait déplacé de juger FTI seulement par rapport à la réalisation de ces indicateurs.
- En conséquence, il n'y a pas eu une description détaillée des *processus de collecte des données*. Par exemple, il y avait un engagement implicite à la collecte d'informations sur la 'performance des donateurs' et sur lesquelles seraient fondées les rapports réguliers. Toutefois, les données de la principale source (DAC SNPC) sont souvent contestées par des donateurs individuels ; pourtant, on n'a pas essayé de les concilier avec des sources alternatives. En pratique, des informations n'ont pas été systématiquement recueillies sur la performance des donateurs et n'ont pas été mises ensemble pour suivre les engagements spécifiques de la performance des donateurs.

10. Le livre de base du PPMR a par ailleurs ajouté que "*lorsque les objectifs et stratégies n'ont pas été bien exprimés ... les évaluateurs devront formuler une note claire et approuvée des objectifs et stratégies en concertation avec l'organe de direction (ou le sous-comité de supervision ou le groupe externe) qui supervise l'évaluation*" (GIE 2007 ¶9.5).

11. C'est pour cela que dans la compétence du document cadre de l'évaluation, et en collaboration avec le Comité de supervision de l'évaluation, l'équipe d'évaluation a développé un *cadre logique*. Au niveau théorique, le cadre a défini un ensemble d'hypothèses à tester. Au niveau pratique, il a énuméré des questions détaillées d'évaluation, avec les principales sources de justification nécessaires pour y répondre – et a fourni un point de concentration pour les enquêtes de chaque flux de travail.

12. Le cadre a suivi une structure standard qui est passée par les niveaux successifs de chacun des cinq flux de canaux hypothétiques d'influence proposés: politique et planification, finance, données et S&E et efficacité de l'aide :¹

- Le niveau zéro a pris en compte le contexte au niveau mondial et national avant la création du partenariat de FTI.
- Le niveau un a énuméré les contributions apportées et les activités entreprises dans le cadre de FTI.
- Le niveau deux a examiné les effets immédiats (rendements à court terme) qui seraient attendus dans les processus du secteur éducatif.
- Le niveau trois a examiné les effets immédiats (rendements à moyen et long termes) tels que les changements dans les politiques du secteur, les dépenses et la prestation des services.
- Le niveau quatre a énuméré les rendements attendus à long terme sur la quantité, la qualité, l'accès et la viabilité de l'enseignement primaire.
- Le niveau cinq était réservé aux effets 'personnels, institutionnels, économiques et sociaux' à long terme de l'enseignement primaire étendue.

13. La séquence logique a été formulée dans le contexte des facteurs externes et des hypothèses qui devraient être testées pour confirmer si les différents acteurs et les divers pays ont la même compréhension des objectifs et des fonctions de FTI. Dans le cas contraire, la séquence logique serait brisée avec des conséquences pour l'évaluation de l'efficacité, l'efficacité et la viabilité de FTI.

¹ Voir l'Annexe V du présent rapport (Note sur l'Approche et les Méthodes), qui fait une discussion supplémentaire et reproduit en détail le cadre logique élargi pour l'évaluation à mi-parcours.

14. Ce cadre logique semblait se tourner vers le passé en essayant d'interpréter les actions des partenaires de FTI. Toutefois, ce qu'il faut au partenariat c'est un cadre logique tourné vers l'avenir sur lequel fonder une future évaluation. Ceci est également en accord avec les termes de référence qui exigeaient que le nouveau cadre "s'inspire du cadre d'évaluation créé pour cette évaluation" [TOR ¶15].

Cadre de S&E proposé

15. Le cadre de suivi et évaluation proposé est structuré comme un cadre logique conventionnel. Il se compose des éléments ci-après :

- Formulations narratives du but/impact, but/résultats, rendements et activités.
- Indicateurs et sources (abordant également de façon implicite les processus de collecte des données).
- Lignes de référence, repères et cibles.
- Hypothèses.

16. Les formulations *narratives* ont été développées sur la base ci-après :

- Les formulations au niveau du *but/impact* et du *but/résultat* sont tirées du cadre d'évaluation de janvier 2009 de l'équipe d'évaluation (Cambridge Education, Mokoro & OPM 2009).
- Les formulations du niveau du *rendement* prennent pour point de départ les *Buts* du cadre de FTI de 2004 (IIFT 2004) : (i) une aide plus efficace à l'enseignement primaire ; (ii) une forte augmentation de l'aide à l'enseignement primaire ; (iii) des politiques sectorielles efficaces dans le domaine de l'enseignement ; (iv) un financement national adéquat et soutenu au secteur de l'éducation ; (v) une plus grande responsabilité pour les résultats sectoriels ; et (vi) un apprentissage mutuel de ce qui marche en faveur de l'amélioration des résultats de l'enseignement primaire et de la promotion des objectifs de l'EPT. Ces objectifs ont été compilés en formulations narratives du rendement comme suit :
 - Les objectifs (i) correspondent à un rendement de l'efficacité de l'aide (Rendement N° 4)
 - Les objectifs (ii) et (iv) correspondent à un rendement financier (Rendement N° 2)
 - L'objectif (iii) correspond à un rendement de politiques et de planification (Rendement 1)
 - Les objectifs (v) et (vi) correspondent à un rendement de données et de S&E (Rendement 3).²
- Les formulations au niveau de l'activité essaient d'identifier les activités que le partenariat entreprendra directement et dans lesquelles il sera suivi. Elles devront être minutieusement examinées par le partenariat en vue d'autres changements en matière de gouvernance, de changement dans les principaux éléments de la stratégie de FTI et de toutes les décisions prises sur le rôle du Secrétariat de FTI.

17. S'agissant des *indicateurs* :

- Le cadre proposé met un accent particulier sur les indicateurs au niveau de l'activité et du rendement, où il n'y avait pas d'indicateurs pour la plupart du temps, ce qui a brouillé les questions de responsabilité.

² Notez que bien que la "capacité" apparaisse comme l'une des quatre "insuffisance", il n'y a pas d'objectif ou de rendement séparé de développement de capacité, le développement de capacité devrait être intégré dans toutes les activités.

- Au niveau du but/résultat, les indicateurs devraient être choisis parmi les buts de l'EPT, notamment le taux d'achèvement de l'enseignement primaire. Bien qu'il soit possible d'agrandir la liste pour y inclure certains indicateurs de 'prestation de services' du Cadre indicatif actuel ou révisé, il serait préférable de garder cette liste restreinte.
- Au niveau de l'objectif/impact, aucun indicateur n'a été choisi. L'objectif ultime de l'enseignement primaire pour tous constitue une meilleure qualité de vie. Les partenaires de FTI devraient être informés de la dernière recherche sur l'impact à long terme de l'enseignement primaire sur les aspects personnels, institutionnels, économiques et sociaux de la vie dans les pays en développement, et potentiellement réfléchir sur un ensemble restreint d'indicateurs pertinents.

18. En termes de définition des références, *des repères et des cibles*, l'équipe d'évaluation est confrontée à quelques contraintes. D'après les termes de référence, le cadre qui devrait être proposé par cette évaluation "*devrait indiquer les données de base nécessaires à l'évaluation de l'impact de FTI*" [TDR ¶15]. Toutefois, le choix des bases dépend du choix des indicateurs, qui à son tour devrait revenir au partenariat. Néanmoins, les indicateurs proposés ont été minutieusement choisis afin de veiller à ce qu'ils puissent être suivis soit à travers les systèmes existants ou à travers leurs extensions raisonnablement simples. Une approche différente a été adoptée dans la définition des *repères* au niveau de l'activité : elles ressemblent au cadre progressif (utilisé par FTI pour décrire son approche des états fragiles ; voir IIFT 2007) et reconnaît qu'étant donné que les états sont à des étapes différentes, le centre d'intérêt des activités de FTI aura à s'adapter aux besoins des pays partenaires. Enfin, les objectifs et leur niveau d'ambition doivent être fixés par le partenariat.

19. Les *hypothèses* représentent une version revue de celles énumérées dans le cadre d'évaluation de janvier 2009. Elles devront être régulièrement suivies en vue de confirmer qu'elles restent valables.

20. Il conviendrait de mettre l'accent sur plusieurs points importants du cadre de S&E proposé :

- Le cadre est en train d'être proposé comme une *base de discussion* entre les partenaires de FTI. Il est destiné à être considérablement examiné et amendé par les partenaires afin de mieux refléter ce que le partenariat pense qu'il devrait atteindre. Le cadre proposé ne devrait pas être perçu comme un cadre devant être adopté en l'état. Afin de faciliter la discussion, un certain nombre de décisions possibles devant être prises par les partenaires dans le choix des indicateurs sont proposées dans les notes de bas de page mais elles ne sont qu'à titre indicatif et non exhaustif.
- Le cadre *met l'accent sur le suivi du partenariat de FTI* (avec un accent particulier sur ses activités et ses rendements). Bien qu'il comporte peu d'indicateurs clés du secteur éducatif au niveau de l'objectif et du but, *il ne constitue pas un cadre de suivi de la performance de l'EPT des pays*.
- Il est indispensable de suivre les indicateurs des *pays éligibles de FTI*, et non pas seulement les indicateurs de ceux bénéficiant de son appui ; les données limitées au dernier groupe ne peuvent pas fournir des informations sérieuses sur la valeur ajoutée de FTI.
- Le suivi et évaluation de FTI se produit à deux niveaux :
 - Le cadre proposé met l'accent sur le S&E au niveau mondial. Il suppose que le Secrétariat de FTI serait chargé de sa coordination.

- Le S&E au *niveau national* devrait également mettre l'accent sur les aspects de l'impact qui sont plus durs à observer. Par exemple, le suivi des engagements des bailleurs de fonds et des pays à financer un plan du secteur éducatif nécessite une connaissance spécifique du pays. Toutefois, les nuances d'un cadre de S&E doivent être abordées séparément et ne constituent pas l'objet de la matrice suivante.

21. Pendant que des efforts ont été faits pour inclure des indicateurs faciles à mesurer, il faudrait que des efforts supplémentaires soient déployés dans plusieurs cas. Trois différents types d'efforts accrus devant être demandés sont mentionnés ci-dessous à titre d'exemple :

- FTI a entrepris une évaluation de la qualité des documents du PSE (Banque mondiale) et il est envisagé que cette initiative soit poursuivie. Toutefois, les critères relatifs à la transparence de l'évaluation doivent être clairement définis dans un document officiel (et devraient également couvrir d'autres centres d'intérêt). De plus, les critères devront être compatibles avec les conditions spécifiques des pays.³
- Un cadre d'évaluation de la qualité des données (CEQD) a été adapté aux statistiques de l'enseignement par la Banque mondiale et l'ISU. Il est prévu que ce cadre soit appliqué (partiellement ou totalement) pour évaluer la qualité des processus de collecte des données de l'enseignement. Toutefois, cela nécessitera un programme et l'allocation de ressources par FTI.
- Il est possible que la qualité actuelle de certaines données ne soit pas totalement satisfaisante (exemple : les ressources publiques récurrentes allouées à l'éducation comme pourcentage du total des dépenses publiques récurrentes discrétionnaires). Ceci exigera que FTI travaille en étroite collaboration et sérieusement avec les institutions clés (exemple : l'ISU ou d'autres institutions) en vue de veiller à ce que la qualité des données soit améliorée et cela pourrait nécessiter un accord de coopération. En fait, il souligne le fait qu'il serait essentiel d'examiner l'implication active de l'ISU, du RMS et du DAC dans la finalisation du cadre de S&E. Le cadre proposé spécifie les probables sources de chaque indicateur mais le protocole de collecte des données de chacun de ces indicateurs (et la responsabilité directe du Secrétariat de FTI lui-même) devrait être clairement spécifié.

³ Le travail de l'initiative Dépenses Publiques et Responsabilité Financière (DPRF) offre un modèle pertinent de normalisation de ces évaluations.

B. Proposition de cadre de S&E du partenariat de FTI

BUT/ IMPACT	Indicateur	Base [200X]	Repère 1	Repère 2	Objectif [201X]
Avantages à long terme tirés de l'achèvement de l'éducation primaire pour tous	[À définir]				
		Source			
BUR / RÉSULTATS	Indicateur	Base [200X]	Repère 1	Repère 2	Objectif [201X]
Achèvement de l'éducation primaire / Objectifs de l'EPT atteints	[AEP 1] Taux d'achèvement de l'éducation primaire par genre par les pays éligibles de FTI 1. Estimé sur les bases de données administratives 2. Estimé sur la base de données représentative sur le plan national d'enquêtes menées auprès des ménages dans la tranche d'âge des 15 à 19 ans				
		Source			
		1. ISU / Division de la population des Nations Unies 2. Centre de politique et des données sur l'éducation			
	[AEP 2] Nombre des enfants non scolarisés par pays éligibles de FTI 1. Estimé sur la base de données administratives / recensement de la population 2. Estimé sur la base de données représentatives sur le plan national d'enquêtes menées auprès des ménages dans la tranche d'âge des 6 à 14 ans				
		Source			
		1. ISU / Division de la population des Nations Unies 2. Centre de politique et des données sur l'éducation			
	Indicateur des résultats d'apprentissage par pays éligible de FTI ² 1. classe préparatoire : proportion d'élèves qui, après deux ans d'étude primaire, ont démontré des capacités suffisantes de lecture et de compréhension à 'lire et à apprendre' ["les élèves sont en mesure de lire et de comprendre à la minute un certain nombre de mots définis sur le plan national dès la fin du CP 2"] 2. Fin de cycle : proportion des élèves capables de lire et de comprendre, d'après les objectifs du programme de cours de leur pays, à la fin des cours primaires.				
		Source			
		À spécifier Le partenariat de FTI fera la promotion systématique de la mise en œuvre des évaluations nationales des capacités de lecture			

1. Mais ces données ne doivent pas être utilisées sans se poser de questions, puisqu'elles sont susceptibles de sous estimer systématiquement les enfants non scolarisés (voir les commentaires sur les questions relatives aux données en [Annexe I](#)).

2. Les indicateurs proviennent de la note 'Addition des indicateurs des résultats d'apprentissage' produite par le Secrétariat de FTI en juillet 2009.

RENDEMENT 1	Indicateur	Base [2007]	Repère	Objectif [201X]	HYPOTHÈSES	
[POLITIQUE ET PLANIFICATION DE L'ÉDUCATION] Bonnes politiques sectorielles élaborées dans le secteur de l'éducation	Qualité des plans du secteur éducatif dans les pays éligibles de FTI	[évaluation de 28 pays par FTI]			<input type="checkbox"/> Stabilité politique <input type="checkbox"/> Les élites nationales soutiennent l'EPT <input type="checkbox"/> Le gouvernement engagé aux résultats de développement <input type="checkbox"/> Adapter la structure organisationnelle et salariale des services publics <input type="checkbox"/> Cadre à moyen terme du budget mis en œuvre	
		Source				
	Qualité des plans du secteur de l'éducation dans les pays éligibles de FTI en termes de couverture des questions à facette multiple (genre, VIH/SIDA, handicap, équité)	Formule de pointage de FTI adaptée ¹				
		Source				
	Variation entre l'allocation du plan du secteur éducatif et les dépenses budgétaires absorbées dans les pays éligibles de FTI ³	Nouvelle formule de pointage de FTI ²				
		Source				
	1. Dépenses totales 2. Dépenses récurrentes non salariales	Base [2007]	Repère	Objectif [201X]		
		Évaluation annuelle conjointe.				

1. Élargir et appliquer la méthodologie de révision du PSE 2007 de FTI aux plans de tous les pays éligibles de FTI (veiller à ce que la méthodologie soit clairement documentée et comprise). La formule touche quatre sections (planification ; financement ; données ; capacité) à travers trois dimensions (clarté, stratégie et suivi). Examinez l'élargissement de l'évaluation pour couvrir aussi les aspects tels que le caractère inclusif/transparence dans l'élaboration du plan.

2. Élargir la méthodologie ci-dessus de façon directe pour évaluer les questions à facettes multiples.

3. Si non l'indicateur peut : (1) évaluer la variation entre l'allocation du CDMT et les dépenses budgétaires réelles (s'il y a un CDMT) ; (2) se concentrer sur les dépenses de l'enseignement primaire et/ou de base (plutôt que sur l'ensemble).

Activité	Indicateur	Faible	Moyen	Élevé
1.1 Plaider en faveur de l'EPPT/EPT aux niveaux mondial et national avec un accent particulier sur les états fragiles	Nombre de visites de pays par le personnel de FTI	Centre d'intérêt de la visite : présenter les concepts et le processus de FTI	Centre d'intérêt de la visite : évaluer la mise en œuvre du plan	Centre d'intérêt de la visite : soutenir les groupes des bailleurs de fonds locaux
1.2 Plaider en faveur de la préparation du PSE dans tous les pays éligibles de FTI	Nombre de pays éligibles de FTI ayant des PSE sectoriels approuvés	Plans sous sectoriels	Plans sectoriels	Plans sectoriels incorporés dans la SRP/CBMT
1.3 Mettre en œuvre les processus d'approbation du plan du secteur de l'éducation avec des directives d'évaluation de FTI	Taux des évaluations achevées en x mois dès la soumission du PSE	Évaluation des approbations étrangères aux pays	L'évaluation de l'approbation implique des acteurs locaux	Le processus d'approbation fait partie des processus nationaux
1.4 Conseiller, suivre et produire des rapports sur les résultats des processus conjoints d'évaluation annuelle avec un accent sur l'utilisation de leurs résultats pour la prise de décision en matière de politique de l'éducation.	Nombre de pays éligibles de FTI dont les rapports de performance du secteur éducatif sont publiés sur le site web de FTI.	Pas de rapport annuel sur la performance du secteur de l'éducation	Rapport annuel de la performance du secteur de l'éducation approuvé par les acteurs	Les recommandations du rapport sont suivies et respectées
1.5 Veiller à ce qu'il y ait une stratégie de développement des capacités liée au plan sectoriel et aux directives de développement des capacités de FTI, des rapports sur les résultats et des mises à jour sur les recommandations	Nombre de stratégies de développement de capacité préparées (comme faisant partie intégrante du PSE) au cours des trois dernières années	Pas de stratégie de développement des capacités	La stratégie de développement des capacités couvre le secteur éducatif	Stratégie de développement des capacités liée à une plus large réforme de la GDP

				et des services publics
1.6 Utiliser le FDPE pour “renforcer la capacité nationale à développer et à mettre en œuvre efficacement de bonnes politiques en matière d’éducation, de solides programmes orientés sur les résultats et des budgets réalistes”	Volume des ressources allouées au (nouvel) objectif 1 du FDPE	Les décisions sur l’utilisation des fonds impliquent des acteurs locaux et sont liées au PSE	Les systèmes de suivi sont utilisés pour évaluer l’efficacité du fonds du FDPE	Les remarques provenant du suivi améliorent l’alignement des projets du FDPE et du PSE
1.7 Utiliser le FDPE pour “renforcer le rôle des groupes éducatifs locaux dans la coordination de l’appui au secteur éducatif, engager et aligner une large structure de base et promouvoir le leadership et la responsabilité nationaux” ¹	Volume des ressources allouées au (nouvel) objectif 3 du FDPE	Implication temporaire de la communauté dans la planification de l’éducation	Implication coordonnée de la communauté dans la planification de l’éducation	Implication de la société civile dans la planification de l’éducation et la responsabilité

1. Utilisation du *guide du processus national* (ou un document cadre révisé de FTI qui comportera le guide du processus) comme base au développement d’une liste de contrôle des activités du groupe éducatif local à surveiller.

RENDEMENT 2	Indicateur	Base [200X]	Repère	Objectif [201X]	HYPOTHÈSES
[FINANCES DE L'ENSEIGNEMENT] Fonds nationaux et étrangers adéquats et viables mobilisés en faveur de l'enseignement	Total				<input type="checkbox"/> Les conditions économiques mondiales n'entraînent pas une réduction des engagements en faveur de l'aide <input type="checkbox"/> Les conditions économiques nationales sont favorables <input type="checkbox"/> Les crises humanitaires ne provoquent pas de crise budgétaire <input type="checkbox"/> Les réformes de la gestion des finances publiques suivent la cadence au sein du gouvernement central (spécialement les finances et la planification), y compris les processus budgétaires et fiduciaires
	1. engagements	Source			
	2. décaissement de l'ODA en faveur de l'enseignement de base dans les pays éligibles de FTI	OECD/DAC CRS			
	Indicateur	Bas [200X]	Repère	Objectif [201X]	
	Part de l'enseignement de base				
	1. engagements	Source			
	2. décaissement en faveur de l'ensemble de l'ODA à l'enseignement dans les pays éligibles de FTI	OCDE/DAC SNPC			
	Indicateur	Bas [200X]	Repère	Objectif [201X]	
	Prévisibilité du financement étranger : proportion de l'aide (à l'enseignement de base) décaissée au cours de l'année prévue ^{1 2} [indicateur N° 7 de la Déclaration de Paris]	Source			
		OECD/DAC SNPC, enquête sur la Déclaration de Paris			
Indicateur	Base [200X]	Repère	Objectif [201X]		
Dépenses publiques renouvelables en faveur de l'enseignement par rapport au pourcentage total des dépenses publiques discrétionnaires renouvelables	Source				
	ISU				

1. L'indicateur peut se focaliser sur une prévisibilité à long terme (3 ans) plutôt qu'à court terme (1 an). L'enquête sur la Déclaration de Paris ne se penche que sur ce dernier ; ainsi, il faudrait des informations supplémentaires.

2. L'enquête sur la Déclaration de Paris ne va pas au niveau du secteur de (l'éducation) ou du sous secteur de (l'enseignement de base) ; ainsi, il faudrait des informations supplémentaires.

Activité	Indicateur	Faible	Moyen	Élevé
2.1 S'engager aux côtés du Ministère des Finances pour soutenir les réformes de la gestion des finances publiques qui peuvent s'appliquer dans le secteur de l'éducation	Qualité et opportunité des rapports budgétaires en cours d'exercice ¹	Mauvaise planification, gestion, (établissement des coûts et budgétisation), suivi et rapport financiers dans l'enseignement	Planification, gestion, suivi et rapport financiers développés dans l'enseignement	Système consolidé de gestion des finances publiques
2.2 Plaider pour un niveau plus élevé de l'aide en faveur de l'enseignement de base et mobiliser des fonds extérieurs pour réapprovisionner les Fonds catalytiques en vue d'améliorer la prévisibilité des flux de l'aide étrangère	Engagements en faveur des fonds catalytiques	Aide instable à l'enseignement	Aide prévisible à l'enseignement	Aide prévisible à l'enseignement contenue dans les documents budgétaires
2.3 Évaluer les demandes des fonds catalytiques suivant la formule conforme aux objectifs de FTI	Distribution des allocations des fonds catalytiques par critères	Allocations sans aucun rapport avec aucune formule	Introduction de formule	Allocations conformes à des formules
2.4 Veiller à ce que les ressources des fonds catalytiques soient décaissées en temps opportun pour financer et soutenir	Temps écoulé entre l'allocation du don des fonds catalytiques et le premier décaissement	Les procédures non liées à FTI retardent les	Décaissements aussi rapides que les canaux	Décaissements plus rapides que les canaux

les activités sélectionnées		décaissements	alternatifs d'aide	alternatifs d'aide
1. PEFA indicator				

<p>3.6 Utiliser le FDPE pour “approfondir la connaissance et l’apprentissage sur les questions jugées prioritaires par les pays et dans les forums mondiaux s’il le faut en partenariat avec les institutions nationales et internationales existantes”</p>	<p>Volume des ressources allouées au (nouvel) Objectif 2 du FDPE</p>	<p>But des projets soutenus par le FDPE sélectionnés par des acteurs internationaux</p>	<p>But des projets soutenus par le FDPE sélectionnés par des acteurs nationaux</p>	<p>Les résultats des projets soutenus par le FDPE se sont reflétés dans les revues et politiques nationales</p>
<p>3.7 Publier des revues des expériences politiques à travers les pays pour informer la prise de décision par les partenaires de FTI.</p>	<p>Nombre de publications faisant la synthèse des conclusions pertinentes sur les avancées vers l’EPPT/EPT</p>	<p>Deux publications par an</p>	<p>Quatre publications par an</p>	<p>Six publications par an</p>

RENDEMENT	Indicateur	Base [200X]	Repère	Objectif [201X]	HYPOTHÈSES	
[EFFICACITÉ DE L'AIDE] Aide à l'enseignement primaire assurée de façon efficace	Alignement : Pourcentage de l'aide à l'éducation énumérée dans le budget et dans les annexes [Indicateur 3 de suivi de la Déclaration de Paris] ¹				<input type="checkbox"/> L'engagement mondial en faveur de l'efficacité de l'aide à travers la coordination, l'harmonisation et l'alignement persiste <input type="checkbox"/> Mesures incitatives aux donateurs pour qu'ils changent de comportement <input type="checkbox"/> Les pays récipiendaires demandent la responsabilité par tous les acteurs	
		Source	Enquête sur la Déclaration de Paris			
	Indicateur	Base [200X]	Repère	Objectif [201X]		
	Harmonisation : Utilisation d'arrangements et de procédures communs dans le secteur de l'éducation [Indicateur 9 de suivi de la Déclaration de Paris]					
		Source	Enquête sur la Déclaration de Paris			
	Indicateur	Base [200X]	Repère	Objectif [201X]		
Gestion des résultats : Différence du montant reçu du renouvellement du don du fonds catalytique par rapport au don original entre dons de bon et de mauvais rendement						
	Source	FTI				

1. L'indicateur peut subsidiairement se pencher sur la fréquence du décaissement de l'aide à l'éducation (1) à travers les systèmes de GFP du gouvernement [Indicateur 5a de suivi de la Déclaration de Paris] et/ou (2) en utilisant les systèmes de passation de marchés du gouvernement [Indicateur 5b de suivi de la Déclaration de Paris].

Activité	Indicateur	Faible	Moyen	Élevé
4.1 Encourager un soutien coordonné des donateurs au plan du secteur de l'éducation	Type de modalité approuvée pour l'aide à l'enseignement de base en général	Mécanisme coordonné pour évaluer les besoins et apporter une aide : groupe MCE, PAG, CPIO ¹	Gestion et provision conjointes de l'aide : financement commun, fonds de placement de plusieurs donateurs	Mécanisme de coordination dirigé par les pays pour gérer l'aide et produire des résultats
4.2 Veiller à ce que les modalités des FC et du FDPE soient conformes aux processus nationaux	Type de modalité approuvée pour les dons des fonds catalytiques	Non aligné	Partiellement aligné	Totalement aligné
4.3 Évaluer les dispositions relatives à l'efficacité de l'aide dans le secteur de l'éducation dans les pays éligibles de FTI et suivre les recommandations	Nombre de pays pour lesquels est élaborée une note annuelle d'information sur la mise en œuvre de la convention de FTI ²	Aide apportée de façon morcelée et guidée essentiellement par les priorités individuelles des donateurs	Mécanismes de coordination revus et renforcés	Aide coordonnée, harmonisée et alignée
4.4 Renforcer les capacités des groupes de donateurs locaux ³	Nombre d'ateliers organisés par FTI dans le pays/la région pour informer les groupes des donateurs locaux des bonnes pratiques en matière d'efficacité de l'aide	Mécanismes inefficaces et pas assez consultatifs dans le pays pour discuter de l'efficacité de l'aide	Les acteurs reçoivent fréquemment des informations récentes sur les flux et l'efficacité de l'aide	Clarté sur les engagements mutuels et les délais entre les partenaires

1. Pertinent pour les états fragiles : MCE = Mission conjointe d'évaluation ; PAG = Processus des appels globaux ; IASC = Comité permanent inter organisations

2. Ce type de note annuelle d'information pourrait devenir une condition de décaissement des fonds catalytiques.

3. Utiliser le *guide du processus au niveau national* comme base d'élaboration d'une liste des activités du groupe des donateurs locaux qui seront suivies.

Étapes suivantes

22. Le cadre ci-dessus devrait servir de base à une longue discussion qui aurait dû être organisée depuis longtemps entre les partenaires. Il est donc nécessaire de publier les démentis ci-après en tenant compte des citations suivantes tirées du livre de base du PPMR (GGIE 2007, ¶9.6) :

Bien que les cadres logiques soient communs dans l'évaluation de projet, le fait de confier la responsabilité de leur création aux évaluateurs eux-mêmes est plus problématique pour les PPMR. Plusieurs PPMR ont des environnements très favorables et l'idéal serait que l'élaboration d'un cadre logique soit un exercice qui connaisse l'implication de tous les partenaires et participants en vue d'améliorer la responsabilité des résultats.

23. *Il faudrait que FTI développe le cadre et qu'il s'en approprie.* Dans tous les cas, cette évaluation a recommandé une nouvelle conception de FTI de façon à la rendre conforme à ce processus. Par conséquent, le cadre de S&E proposé vise à aider à initier un processus (convenir des activités et des résultats, des indicateurs et des objectifs) et ne devrait pas être perçu comme une solution standard au besoin de cadre de S&E de FTI. Ce processus devrait être perçu comme l'occasion de faire une interprétation commune des objectifs du partenariat et le rôle joué par le partenariat pour les atteindre. Il est prévu que la recherche d'indicateurs clairs et de moyens approuvés de vérification/processus de collecte de données permette d'avoir entre les acteurs une compréhension commune du potentiel et des limites de FTI et de parvenir à un accord sur ce que le partenariat cherche vraiment à accomplir, la façon dont les activités choisies mèneront à l'atteinte de ces objectifs et les implications financières.

24. Un cadre à long terme d'évaluation de l'impact ne vient pas se substituer au suivi de la gestion fondamentale des activités que les partenaires de FTI s'engageront à entreprendre et de leurs résultats. Pour y parvenir, *la fonction de S&E au Secrétariat doit être considérablement renforcée.*

25. Le cadre logique proposé ne comprend pas une *analyse narrative de la chaîne des résultats qui dressent le plan des canaux d'influence de FTI.* Divers documents de l'IGT doivent être rassemblés pour décrire en termes clairs la nature de l'accord et ses implications en ce qui concerne les canaux d'influence qui sont sous le contrôle direct du partenariat de FTI et ceux laissés à la discrétion des partenaires individuels.

26. Le cadre de S&E proposé fait partie des recommandations globales de cette évaluation selon lesquelles le partenariat de FTI devrait avoir pour but de faire une interprétation commune des objectifs du partenariat et le rôle qu'il devrait jouer pour les atteindre. La recherche d'indicateurs clairs et de moyens convenus de vérification devrait permettre aux acteurs d'avoir une compréhension commune du potentiel et des limites de FTI. Elle devrait aider à parvenir à un accord sur ce que le partenariat cherche vraiment à accomplir, la façon dont les activités choisies conduiraient à l'atteinte de ces objectifs et les implications en termes de ressources financières, la configuration du Secrétariat et le partage des responsabilités entre les divers organes liés à FTI.

27. Comme il a été recommandé dans le Chapitre 5 du principal rapport, il conviendrait d'élaborer pour FTI *un nouveau document constitutionnel qui viendrait remplacer son Cadre 2004.* Ce document devrait remplacer non seulement le document cadre existant, mais également le guide des processus nationaux et comporterait également la version finale du Cadre de S&E. Le Cadre de S&E devrait faire partie intégrante de la conception des perspectives d'avenir et non seulement un après coup.

C. Problèmes liés à l'évaluation d'impact

28. Cette partie s'intéresse à l'élément des TdR se rapportant spécialement à l'évaluation d'un impact possible de FTI – afin de “*proposer une orientation de l'évaluation d'impact de FTI à une étape ultérieure*” [TdR ¶17]

29. Un accord sur le cadre de suivi et évaluation traduisant un consensus sur les activités, les résultats, l'objectif et le but entre les partenaires, simplifiera considérablement les efforts d'une évaluation future. Cet accord sera obtenu essentiellement à travers le renforcement des mécanismes de suivi qui s'avéreront nécessaires.

30. Cette évaluation a commandé une étude de délimitation de l'étendue (White 2009) sur les approches possibles à l'évaluation d'impact de FTI et leurs avantages respectifs. Elle a fait ressortir le contraste entre deux définitions de l'impact habituellement utilisées mais déferentes :

2.2 En matière d'évaluation, 'l'impact' désignait traditionnellement le niveau final de l'enchaînement causal (ou cadre logique), avec une différence entre l'impact et les résultats, étant donné que le premier se réfère aux effets à long terme. Par exemple, la DAC définit l'impact comme l'ensemble des 'effets primaires et secondaires positifs et négatifs à long terme produits directement ou indirectement par une intervention de développement'. Une évaluation qui fait référence aux indicateurs d'impact (ou souvent au résultat) est, par conséquent et par définition, une évaluation d'impact ...

2.3 Mais cette définition n'est pas partagée par plusieurs personnes travaillant sur l'évaluation d'impact ... L'impact est défini comme la différence entre l'indicateur de l'intérêt (Y) avec l'intervention (Y1) et celui sans l'intervention (Y0). En d'autres termes, l'impact = $Y1 - Y0$ (exemple Ravallion 2005). Une évaluation d'impact est une étude qui traite de la question d'attribution de manière rigoureuse en identifiant la valeur contrefactuelle de Y (Y0)⁴

31. La première définition se concentre sur le suivi de la réalisation des résultats d'une intervention ou d'une série d'interventions. La deuxième n'est pas limitée aux résultats (elle couvre également les indicateurs qui se situent en dessous de l'enchaînement causal) et met l'accent sur la manière d'aborder le problème d'attribution.⁵

32. L'étude de délimitation de l'étendue s'est penchée sur la capacité d'appliquer l'analyse de l'attribution, en d'autres termes, sur la possibilité d'utiliser une méthodologie particulière pour évaluer la proportion de changement observé qui peut vraiment être attribuée à FTI ou à une autre intervention (ensemble d'interventions) spécifique(s).

33. En bref, l'attribution peut être examinée à deux niveaux :

- Au niveau du ratio facteur/résultat : il s'agit de déterminer si FTI influence la politique et les allocations de ressources au niveau mondial et national ; et
- Au du niveau du ratio résultat/objectif : déterminer si les changements politiques (soutenus par FTI) ont un impact bénéfiques sur les résultats pédagogiques.

⁴ Il convient de noter que les évaluations d'impact ne peuvent pas facilement se faire après coup. Les données de base doivent être collectées dès le début d'un programme en vue d'essayer de mesurer le changement au cours de sa durée de vie.

⁵ Les termes de référence de l'évaluation de FTI changent entre deux définitions possibles de l'évaluation d'impact. Par exemple, en parlant de 'l'élaboration d'un ensemble d'indicateurs mesurables pour suivre le progrès vers un impact durable et des données de base sur ces indicateurs dans les pays à l'étude', il s'agit de la première définition (avec un *impact* en se référant au suivi des tendances du résultat). En se posant la question de savoir 'comment FTI a-t-elle eu un impact sur le soutien du gouvernement pour les autres objectifs de l'EPT', il s'agit de la seconde définition (avec un *impact* en se référant à l'analyse contrefactuelle).

34. L'évaluation des relations entre *le facteur et l'objectif* nécessite une approche qualitative qui commence à partir de l'établissement de correspondance entre les canaux possibles de l'influence (directe et indirecte) de FTI sur la politique et les décisions d'allocation des ressources au niveau national (telles que mentionnées au point 25 ci-dessus). Toutefois, plusieurs facteurs extérieurs à FTI affectent ces décisions. Cette assertion a été démontrée dans les études de cas dans le cadre de la présente évaluation, ce qui a impliqué les analyses des parties prenantes au niveau national et au niveau de l'agence pour aboutir à des conclusions précises sur les politiques qui ont été accompagnées par FTI et comment. Les activités et les influences de FTI au niveau national continueront d'être plutôt hétérogènes et de constituer une petite partie d'une situation complexe. L'étude de délimitation de l'étendue (White 2009, tableau 1) a fait observer la difficulté qu'implique la construction d'un groupe de comparaison pour un scénario contrefactuel pouvant aboutir à une interprétation claire des résultats :

- Il existe plusieurs *facteurs de confusion* qui affectent la politique d'éducation et les décisions d'allocation des ressources autres que FTI.
- Il existe une *distorsion de choix*, étant donné que les pays sont soutenus parce qu'ils ont des politiques d'éducation plus solides, ainsi ces pays seraient probablement les meilleurs élèves que les pays non impliqués dans FTI, même en l'absence de FTI.
- Il existe des *effets d'entraînement* positifs étant donné que les pays non soutenus peuvent profiter de la connaissance des meilleures politiques sectorielles s'ils n'adhèrent pas à FTI.
- Il existe un risque de *contamination* étant donné que d'autres agences mettent en œuvre des projets parallèles qui affectent les résultats d'intérêt.

35. Une évaluation du genre évaluation à mi-parcours qui détermine si les activités entreprises par le partenariat de FTI ont contribué à la réalisation des résultats, s'avère nécessaire. Cette évaluation sera largement facilitée par un cadre clair de S&E de FTI. Toutefois, les partenaires doivent être conscients que cette évaluation ne peut pas être réalisée dans l'espoir que les résultats pourront être clairement attribués à FTI.

36. L'évaluation des relations entre *le résultat et l'objectif*, en d'autres termes, déterminer si les changements (politique, financement, données et capacité) par rapport aux objectifs de FTI sont liés aux changements de résultats pédagogiques, doit également aborder des problèmes semblables dans le choix d'un groupe de contrôle mais les solutions ont plus grande probabilité d'être attendues. Cette approche correspondra à l'objectif de 2004 du Cadre de FTI de déterminer les politiques qui marchent et ensuite les reproduire. Deux voies différentes peuvent être utilisées.

37. Premièrement, la preuve existante peut être rassemblée. Depuis que FTI a été mise en place, un certain nombre d'organisations a établi un vaste faisceau de preuves sur ce qui marche dans l'éducation primaire, y compris, non des moindres, certains partenaires de FTI eux-mêmes, tels que EPT-RMS et des agences de bailleurs de fonds pris individuellement, mais également l'Initiative internationale pour l'évaluation d'impact (3ie), le *Abdul Latif Jameel Poverty Action Lab (J-PAL)* et les Innovations pour des actions de réduction de la pauvreté (IPA). FTI peut préparer des résumés de ces études (particulièrement sous la forme de note d'information à l'intention des décideurs) afin de repérer une bonne pratique conforme à l'un de ses principes de travail. Cette démarche permettrait :

- D'assurer la pertinence de FTI en assurant la promotion des politiques avec un impact avéré ; et
- D'orienter tout travail empirique initial à entreprendre dans les domaines où il y a insuffisance de connaissance.

38. Deuxièmement, un nouveau travail quantitatif peut être fait au niveau national. Ce travail peut revêtir deux formes :

- Un programme de collecte de données pour les indicateurs spécifiques du Cadre indicatif pour lequel les systèmes actuels sont actuellement faibles. Ce programme se concentrerait initialement sur les indicateurs de résultats intermédiaires qui pourraient être utilisés afin d'éclairer l'état d'avancement de l'initiative EPT et de FTI et pour lesquels il existe généralement des données raisonnablement fiables bien qu'elles ne soient pas systématiquement suivies actuellement (exemple, nombre de livres par élève), et ensuite passer aux indicateurs qui sont plus difficiles à mesurer (exemple, nombre d'heures effectives d'enseignement par an, proportion d'enfants allant à l'école sans prendre le petit déjeuner etc.).
- Les études d'impact ciblées des politiques choisies pour comprendre les effets des changements de politique qui ont été soutenus par FTI (mais pour lesquels les déficits de connaissance ont été identifiés). Ces études peuvent se baser sur les données existantes ou nouvellement collectées. En effet, dans le cadre de cette évaluation, l'Équipe d'évaluation a consigné des propositions pour réaliser des études approfondies (et coûteuses) au niveau national⁶. Toutefois, l'Équipe d'évaluation ne recommanderait pas la poursuite de ces études parce que – à la lumière du programme global – il est peu probable qu'elles puissent utilement (et de manière efficace) aborder la question d'*impact de FTI* qui demeurerait la priorité du partenariat. En outre, il est difficile de dire avec précision si FTI, même sous une forme restructurée, aura un avantage comparatif si elle entreprenait directement ou même commandait de telles études.

D. Options

39. Le sommaire ci-dessus a soutenu qu'une évaluation quantitative rigoureuse de l'impact entier de FTI n'est pas possible. Cependant, il a présenté un menu d'options à partir duquel le partenariat peut faire un choix en vue de mettre en exergue ces aspects de FTI qui traduisent la pertinence, l'efficacité et l'efficacité de l'initiative. Les trois options proposées ci-dessous sont basées sur une hypothèse selon laquelle le partenariat disposera d'un budget pour l'évaluation globalement équivalent à celui mis à sa disposition pour l'évaluation à mi-parcours. Des propositions rapides de l'ordre de grandeur sont présentées pour la manière dont le budget disponible pourrait être réparti entre les trois options.

40. D'abord, une deuxième/dernière évaluation de FTI, du genre de l'évaluation à mi-parcours, sera effectuée dans cinq ans. L'analyse de la contribution sera utilisée pour déterminer si FTI a été ou non l'une des causes des changements observés (aux niveaux national et mondial) du point de vue réalisation des résultats attendus, aboutissements et impacts. Cette évaluation aura un point de départ meilleur et plus efficient que l'évaluation à mi-parcours si un cadre du S&E est adopté et si les systèmes de suivi de FTI sont renforcés et adaptés afin de collecter les informations sur tous les indicateurs choisis. [*Consacrer 50 % du budget pour l'évaluation d'impact à cette activité*]

41. Ensuite, des méta-analyses indicatives et les études des questions centrales de politiques éducatives pourraient être réalisées sur un éventail de sujets que FTI a financés ou serait intéressée de financer : transferts conditionnels d'argent, suppression des frais,

⁶ Le document commandé auprès de 3ie comprend des TdR sommaires et une approche pour ces études, ensemble avec des coûts indicatives ainsi qu'une proposition par rapport aux pays qui pourraient présenter moins de difficulté en termes de disponibilité des données (exemple à partir d'enquêtes auprès des ménages), voir White 2009, Annexe E.

réglementation des écoles privées, proximité de l'école, décisions de décentralisation de l'éducation, programmes d'éducation de la petite enfance, programmes d'éducation pour des besoins spéciaux, programmes de formation des enseignants, suivi de la scolarité, subventions scolaires, programmes de repas scolaires, fourniture de matériels pédagogiques et de manuels scolaires etc. Il y a un grand besoin de connaissance sur l'efficacité de ces programmes. Ce qui est nécessaire est un travail considérable pour les synthétiser et les présenter de manières qu'ils soient appropriés pour engager des discussions fondées sur les politiques. FTI pourrait par conséquent générer une série d'informations stratégiques s'appuyant sur des études déjà réalisées. Il convient de noter que, par rapport à la recherche en matière de services de santé, la tradition des études systématiques est à son balbutiement au niveau de l'éducation internationale (par exemple, il n'existe aucun équivalent internationalement accepté de la collaboration Cochrane⁷ dans le domaine de la santé). Par conséquent, la proposition ici est d'établir une liste de projets et de produire une série d'informations stratégiques à bas coût sur la base de la recherche existante. Une fois qu'un recueil d'études aura été réalisé (par exemple au cours des 18 prochains mois), il serait opportun pour FTI (en collaboration avec RMS et ISU) de participer à une série d'ateliers sur les approches sensibles de l'évaluation d'impact pour le secteur de l'éducation. [*Consacrer 15 % du budget pour l'évaluation d'impact à cette activité*]

42. Enfin, renforcer le suivi des indicateurs particuliers qui sont fondamentaux pour le partenariat de FTI, mais pour lesquels il y a encore d'importantes lacunes. Ces indicateurs comprendraient des indicateurs d'hypothèses de ce qui est (pourrait être) une bonne pratique pédagogique (telle que le nombre d'heures effectives d'enseignement), les indicateurs d'adhésion à la convention de FTI (telle que les engagements et décaissements pour l'éducation de base) ou des indicateurs de résultats pédagogiques souhaitables (tels que les résultats de l'apprentissage). Le modèle serait d'accompagner les institutions existantes qui collectent les données telles que l'ISU, la DAC ou autre. Il faudrait envisager leur implication dans la conception du cadre de S&E. [*Consacrer 35 % du budget pour l'évaluation d'impact à cette activité*]

E. Résumé

43. Cette annexe a soutenu qu'une évaluation d'impact utile (et en réalité un partenariat efficace) nécessite une logique de programme claire avec des indicateurs bien spécifiés. Cet élément manquait, ce qui a entraîné un manque de clarté sur l'objectif du partenariat et les ressources qu'il est supposé utiliser en conséquence. Un cadre détaillé de S&E a été proposé comme une base pour la discussion entre les partenaires de FTI. Il nécessite un accent particulier sur le suivi des activités à entreprendre directement par FTI.

44. S'agissant d'une évaluation d'impact éventuelle qui identifie la contribution de FTI à l'amélioration des politiques, des finances, des données et de la capacité au niveau national, les mêmes défis rencontrés par l'évaluation à mi-parcours sont susceptibles de perdurer. En particulier, bien que l'intérêt du partenariat puisse être amélioré, il est probable que les activités de FTI continuent d'être une petite partie d'une situation plus vaste. Dans ce contexte, on peut se demander si les études de cas d'évaluation d'impact d'ensembles particuliers (petits et peut-être non reproductibles) de contribution de FTI serait un bon usage des ressources de l'évaluation par rapport à des analyses de politiques spécifiques que FTI promeut ou pourrait promouvoir, ou par rapport à des améliorations de la base d'information.

⁷ Consulter : www.cochrane.org/.

Références

- #1 Bennett et Fairbank 2003 Bennett S, Fairbank A (2003). Les effets de tout le système du Fonds mondial de lutte contre la tuberculose et le paludisme : un cadre conceptuel. Bethesda Maryland : Partenaires de Health ReformPlus.
- #2 Cambridge Education, Mokoro & OPM 2009 Cambridge Education, Mokoro & OPM (2009). *Évaluation à mi-parcours de l'Initiative Fast Track*. Le cadre d'évaluation : Directives de l'équipe d'évaluation pour le processus et la méthodologie.
- #3 IFT 2004 IFT (2004) Document cadre de IFT, Secrétariat IFT, Banque mondiale, Washington
- #4 IFT 2007 IFT (2007). *Soutien de FTI aux situations fragiles : Cadre progressif*, mai 2007
- #5 GIE 2007 Groupe indépendant d'évaluation (GIE) (2007) *Guide de référence pour l'évaluation des programmes du Partenariat mondial et régional : Principes et normes indicatifs*. Banque mondiale. Washington DC.
- #6 Ravallion 2005 *Évaluation des programmes de lutte contre la pauvreté*, Martin Ravallion, Groupe de recherche sur le développement, Banque mondiale, 2005.
- #7 Stern et al 2008 Stern, Elliot D., avec les contributions de Laura Altinger, Osvaldo Feinstein, Marta Marañón, Nils-Sjard Schulz and Nicolai Steen Nielsen, *La Déclaration de Paris, Efficacité de l'aide et efficacité du développement* ; DaRa, Madrid. Ministère des Affaires étrangères du Danemark, Copenhague, novembre 2008.
- #8 White 2009 White, Howard (2009) *Document de travail 3b : Étude de délimitation d'impact d'évaluation*, Préparée pour l'évaluation à mi-parcours de l'Initiative Fast Track Éducation pour tous, projet 11 mars 2009, Initiative internationale pour l'évaluation d'impact (3ie).
- #9 Banque mondiale 2007 Banque mondiale (2007) *Renforcer les mécanismes d'assurance de la qualité dans le cadre de l'Initiative Fast Track : Une étude de 28 plans du secteur de l'éducation*. Washington DC : Banque mondiale.